

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 14 mai 2019

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---

#### **De nouvelles perspectives pour le déploiement du solaire et de l'éolien**

**Le gouvernement a modifié ses objectifs de programmation des investissements de production électrique pour la période 2016-2030. Au total, 70 MW supplémentaires - 40 MW pour le solaire et 30 MW pour l'éolien - vont être inscrits sur la feuille de route de déploiement des énergies renouvelables. Une économie annuelle moyenne de 240 millions de francs et de 84 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par rapport à un approvisionnement en énergies fossiles.**

#### **Qu'est-ce que la PPI ?**

---

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production électrique est l'outil de pilotage du gouvernement en matière de développement du parc de production électrique de la Nouvelle-Calédonie. Elle s'inscrit en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma pour la Transition Energétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC), adopté en mai 2016 par les élus du Congrès.

La PPI fixe, par filière de production, les zones d'implantation (Grande-Terre et îles), les quantités à installer et le rythme d'installation des outils de production. Elle se base notamment sur les conclusions du bilan prévisionnel réalisé par le gestionnaire du réseau de transport de l'énergie (Enercal) et des gisements d'énergie renouvelable connus.

Cette programmation donne en particulier la visibilité nécessaire aux acteurs des différentes filières renouvelables pour concevoir et développer des projets sur tout le territoire, dans une perspective à long terme.

#### **Où en sommes-nous ?**

---

La baisse continue des prix de la filière photovoltaïque a été un facteur accélérateur du développement. Aussi, depuis l'adoption en 2016 de la PPI, l'objectif global de développement du solaire à l'horizon 2020 (95 MWc) a aujourd'hui été atteint, malgré une première révision des objectifs en mai 2018. Afin de ne pas freiner le développement de ce secteur, les objectifs de la PPI sont aujourd'hui revus à la hausse.

## Les nouveaux objectifs de la PPI

---

### → 40 MWc supplémentaires pour le solaire

L'objectif de développement de la filière photovoltaïque est porté à 40 MWc supplémentaires à l'horizon 2020. Ils seront répartis de la manière suivante :

- une centrale unique de 30 MWc raccordée au poste électrique Enercal de Népoui. Ce poste source peut en effet absorber une grande puissance d'injection ce qui permet d'obtenir un tarif de production très bas. L'installation se substituera à la centrale au fioul, dont l'arrêt est prévu en 2024.
- 10 MWc pour des fermes solaires situées sur terres coutumières.

*La date limite de réception des dossiers est fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2019.*

### → 30 MWc pour l'éolien

L'abandon officiel du projet de barrage de la Ouinné est compensé notamment par de nouveaux objectifs en matière de développement de la filière éolienne à l'horizon 2020, qui sont portés à 30 MW.

**Si ces 70 MW de projets étaient entrés en service en 2018, leur production aurait représenté pour le système électrique un gain de 175 millions de francs sur l'année par rapport à une centrale au fioul.**

À l'horizon 2021, grâce à ces nouveaux objectifs, la production d'énergie renouvelable du territoire passera de 66 % à 79 % de la consommation de la distribution publique. Ceci permettra d'économiser 240 millions de francs par an en moyenne, de pérenniser des emplois et d'éviter d'émettre environ 84 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Le projet de la future PPI de production électrique a fait l'objet d'une publication par voie électronique sur le site [www.dimenc.gouv.nc](http://www.dimenc.gouv.nc). Cette consultation publique s'est déroulée du 4 mars au 17 avril 2019.

## Et ensuite ?

---

La finalisation de la prochaine PPI interviendra début 2020, une fois le dimensionnement et la technologie définitive de la future centrale pays arrêtés. D'autres études sont également en cours (future centrale thermique au gaz naturel, évolution de la consommation publique à 2030, dispositif commun de stockage de l'énergie solaire, renforcement du réseau de transport de l'énergie électrique, etc.).

\* \*  
\*